



## **Demande de pré-inscription en classe de Toute Petite Section pour 2017/2018 (enfants nés avant septembre 2015)**

Votre enfant est né en 2015, il peut être scolarisé à l'école maternelle Arc en Ciel de Bram. En effet, l'Education Nationale, en partenariat avec la Ville de Bram, ouvre dès la rentrée 2017 une classe réservée aux enfants de 2 ans (**nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et septembre 2015**).

### **1 - Comment inscrire votre enfant?**

- ❖ Vous remplissez un formulaire de pré-inscription qui vous sera fourni par l'accueil de la Mairie de Bram et nous le retournez **dans les meilleurs délais**
- ❖ Un **Comité Technique**, constitué de représentants de la Ville, du Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère (CCPLM), de l'école maternelle, des services PMI de secteur (Département), décidera de l'acceptation du dossier et proposera un **Projet Personnalisé de Pré-Scolarisation**.

La **priorité** sera donnée aux enfants et familles résidant à Bram, puis dans les communes de la CCPLM. Une fois que votre demande sera acceptée, vous serez reçu individuellement par le Directeur de l'Ecole Maternelle pour l'inscription définitive.

- *L'ordre d'arrivée des dossiers n'est pas un critère de sélection.*
- *La "propreté" ne sera pas un critère obligatoire.*

### **2 - Quelles seront les modalités?**

Un(e) enseignant(e) spécialisé(e) dans l'accueil des Tout Petits sera en charge de la classe, accompagnée d'une ATSEM spécialement formée.

- Afin de respecter les besoins et rythmes des enfants, cette classe accueillera les enfants **uniquement le matin**, aux horaires habituels de l'école maternelle, **entre 8h45 et 12h15**.

*Il y aura possibilité d'assouplir les horaires, au moins dans les premiers jours, afin de mettre en place une adaptation progressive.*

- Des rentrées en **cours d'année** seront tout à fait envisageables.
- Les enfants **ne pourront pas** bénéficier des services de cantine, d'accueil péri-scolaire, de bus.
- Les parents ou référents seront invités à **rester** au sein de la classe **avec les enfants** le temps nécessaire au moins dans les premiers jours, pour que l'accueil soit le moins traumatisant possible.

### **3 - Et ensuite?**

Après cette période de **pré-scolarisation**, votre enfant sera prêt pour suivre les 3 années de scolarité maternelle dans les meilleures conditions, (Petite Section, Moyenne Section puis Grande Section).

*" En stimulant précocement les capacités linguistiques, physiques et intellectuelles des enfants, et en les initiant à la vie en commun, la scolarisation précoce constitue un levier important pour restaurer l'égalité des chances, et permet aux parents de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale.*

*L'école maternelle assure une prise en charge de l'enfant de deux ans qui tient compte, en continu, des rythmes et du développement propres à cette tranche d'âge. Les adultes qui accompagnent ces très jeunes enfants dans leurs apprentissages valorisent leurs premiers succès et dédramatisent les difficultés : c'est leur donner les moyens de vivre bien leur petite enfance en les encourageant à grandir, c'est-à-dire à conquérir de nouvelles compétences.*

*L'école maternelle est le moment de la première expérience collective. L'enfant y apprend le respect de soi, l'attention aux autres et l'entraide ; il apprend aussi à coopérer, à s'engager dans l'effort, à persévérer. Les années d'école maternelle posent les bases des apprentissages ultérieurs. Elles sont par conséquent décisives."*

**(extraits du site "education.gouv.fr", avril 2016)**



**Décision du Comité Technique:**